

Grille horaire du tronc commun: la ministre Schyns privilégie l'autonomie des écoles

■ La ministre souhaite fixer des volumes horaires pour chaque cours, et laisser de la latitude dans l'organisation des grilles.

Très, très attendue, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) présente ce mercredi en gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles son choix de grille horaire concernant le tronc commun de cours. Celui-là même que tous les élèves suivront, de la première maternelle à la troisième secondaire, après l'adoption du Pacte d'excellence. Il s'agit donc d'une note dont "La Libre" a pu prendre connaissance qui doit encore recevoir l'aval du partenaire socialiste, mais qui a le mérite de présenter les volontés de la ministre CDH.

Une troisième heure d'éducation physique

Pour rappel, soucieuse de privilégier une approche participative pour construire sa réforme, la ministre avait présenté en janvier différents scénarios de grilles horaires. Après avoir recueilli des avis issus des grands acteurs de l'enseignement, du terrain et du Parlement, elle a effectué son propre arbitrage.

Pour le primaire, deux options principales étaient sur la table. La première misait sur un maximum de cours de maths et de français en première et deuxième. Et cela, au détriment des cours manuels, de sciences et de sciences humaines. La deuxième prévoyait une approche plus polytechnique dès la première primaire, tout en favorisant les apprentissages de base. C'est, en gros, cette deuxième option qui est retenue. Tous les cours devront donc être enseignés dès le début du primaire.

Petite nouveauté cependant, "à un âge où les enfants se dépensent moins durant les récréations", c'est-à-dire en cinquième et sixième primaires, une troisième heure d'éducation physique sera donnée. Notons aussi que pour favoriser le suivi de chaque enfant, deux heures par semaine consacrées à l'accompagnement personnalisé des élèves seront obligatoires dès la maternelle.

Soucieuse de préserver l'autonomie des instituteurs, la ministre leur laisse la possibilité de planifier comme ils le souhaitent les différentes activités,

tout en respectant les volumes horaires annuels définis.

Du latin, de l'histoire et de la géo

Dans le secondaire, trois scénarios étaient sur la table en janvier. Le premier était structuré autour de périodes de cours de 90 minutes. Il prévoyait donc qu'une même matière soit donnée pendant deux périodes successives de 45 minutes. Le deuxième maintenait des périodes de 50 minutes. Le troisième était le plus original : il proposait de composer l'année en une succession de sept semaines. Ces périodes étaient composées de six semaines avec une grille classique, et d'une semaine dite "concentrée" qui permettait l'organisation d'activités demandant plus de temps : sorties,

tournois sportifs, activités artistiques...

Chaque scénario avait ses supporters et ses détracteurs. Du coup, la ministre a décidé de fixer des volumes horaires annuels à respecter dans chaque discipline, tout en laissant "une réelle latitude organisationnelle pour les établissements scolaires avec trois modalités de mise en œuvre". Les écoles pourront donc choisir entre une grille horaire de 34 périodes hebdomadaires de 45 minutes regroupées par blocs de 90 minutes; une grille de 32 périodes de 50 minutes; une grille de 32 périodes de 50 minutes "complétée par des moments d'apprentissage concentré".

Comme annoncé en janvier, tous les élèves devront suivre deux heures de latin en deuxième et troisième secondaires. Notons un léger retour en arrière sur l'histoire et la géo. Des cours estampillés histoire et géo intégreront les grilles horaires (ils étaient précédemment fondus dans un ensemble sciences humaines). Ils pourront être donnés par le même prof s'il a les titres adéquats, devront faire droit à l'approche interdisciplinaire et intégrer des attendus en sciences économiques et sociales.

Une fois ces modèles validés, il restera à lire dans les prochains mois les référentiels fixant les attendus pour chaque cours. Ce sont en définitive ces derniers qui permettront de savoir ce que sera vraiment le contenu du tronc commun.

Bosco d'Otreppe

Le scénario
souhaité par
la ministre
doit désormais
recevoir
l'aval du PS.